

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE ALT -SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2022
Mars 2023

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
2.1. Composition des ménages	4
2.2. Ages	5
2.3. Ressources des ménages à l’entrée dans les logements.....	6
2.4. Orientation des ménages	7
2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT	8
2.6. Durée moyenne des séjours.....	8
2.7. Les sorties	9
2.8. Le taux d’occupation.....	10
3. PAROLES ET TEMOIGNAGES	11
DÉMARCHE D’AMÉLIORATION CONTINUE ET PLAN D’ACTIONS	
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une pension de famille (30 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Deux structures d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places) et Hybiscus (26 places)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL) et dans l'Urgence (ASRU)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ L'Intermédiation Locative (IML)
- ▶ Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- ▶ **Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)**

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées, sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles de logement de droit commun. Toutefois, lorsque les personnes isolées ou les familles accueillies ont besoin d'un accompagnement social, l'organisme doit s'efforcer de l'assurer, en recourant aux services sociaux de droit commun (Maison du Département, CCAS...), au financement de droit commun tel que le nouveau dispositif d'accompagnement social issu de la refondation sociale (Accompagnement Vers et Dans le Logement) afin d'aider les ménages à accéder aux différents droits auxquels ils peuvent prétendre et préparer avec eux un projet de relogement.

Le dispositif ALT correspond donc à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi.

Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes, dans le cadre d'une logique d'hébergement en urgence des ménages en difficulté. Dans ce cas, il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique). Les femmes victimes de violences conjugales et les personnes sans domicile en sont les principales cibles.

Le dispositif ALT de l'association comprend un parc de :

- ◆ 28 logements pour une capacité d'accueil de 57 places
- ◆ 39 places sur le territoire de Saint-Brieuc, dont 9 dédiées à l'urgence (6 pour l'accueil des FVVC)
- ◆ 18 places sur le territoire de Loudéac dont 8 dédiées à l'accueil de Femmes Victimes de Violences Conjugales

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

En 2022, **64 ménages ont été hébergés** sur le dispositif (71 en 2021, 49 en 2020, 54 en 2019) pour un **total de 109 personnes**. (128 en 2021, 86 en 2020, 97 en 2019)

- 41 ménages pour 71 personnes sur le volet insertion (Saint-Brieuc –Loudéac)
- 23 ménages pour 38 personnes sur le volet urgence

EFFECTIF PRESENT	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		Loudéac Urgence		TOTAL	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Personnes isolées	10	10	10	10	16	16	4	4	40	40
Couple sans enfant	-	-	-	-	2	4	1	2	3	6
Couples avec enfant(s)	1	4	-	-	-	-	-	-	1	4
Familles monoparentales	8	27	6	16	4	10	2	6	20	59
TOTAL	19	41	16	26	22	30	7	12	64	109

A Loudéac, les personnes accompagnées sont pour 47% des personnes isolées contre 75% en 2021 et 38% des familles monoparentales contre 25% en 2021. Nous constatons une modification du public en 2022 par rapport à 2021 et à 2020. En effet en 2020 nous étions sur un public composé majoritairement de familles monoparentales, en 2021 une grande majorité d'isolé et en 2022 une répartition plus équilibré entre couple sans enfant, personnes isolées et familles monoparentales.

L'Urgence à Saint Brieuc à la particularité d'être composé d'un logement en diffus mais aussi d'un logement sécurisé au sein du collectif de Clara Zetkin. En 2022, 16 femmes, avec ou sans enfants ont été accueillies sur ces deux logements. C'est 2 de moins qu'en 2021. Cette diminution s'explique par des durées de séjour qui s'allongent, l'accès vers l'hébergement d'insertion via le SIAO et vers le logement, social ou privé, étant saturé.

PERSONNES ENTREES SUR L'ANNEE

2.1. Composition des ménages

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Isolé	4	50 %	6	55 %	8	62 %	3	50 %	21	55 %
Isolé + 1 enfant	-	-	3	27 %	2	15 %	-	-	5	13 %
Isolé + 2 enfants	2	25 %	1	9 %	1	8 %	2	33 %	6	16 %
Isolé + 3 enfants	1	13 %	1	9 %	-	-	-	-	2	5 %
Isolé + 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple	-	-	-	-	2	15 %	1	17 %	3	8 %
Couple + 1 enfant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 2 enfants	1	13 %	-	-	-	-	-	-	1	3 %
Couple + 3 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple+ 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8	100 %	11	100 %	13	100 %	6	100 %	38	100%

A Loudéac, les ménages hébergés dans le cadre de l'ALT insertion sont à 62% des personnes isolées sans enfant. Les ménages hébergés sur les ALT Urgences Femmes Victimes de Violences Conjugales sont à 50% des personnes isolées sans enfant.

La part des ménages isolés, sans enfants représente toujours la majorité (55 %) des ménages accueillis sur ce dispositif (67% en 2021, 57% en 2020, 60 % en 2019, 64 % en 2018).

Les familles monoparentales représentent 34% des ménages accueillis ce qui est sensiblement similaire à 2021 (33%).

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	7	39 %	3	16 %	10	53 %	-	-	20	30 %
Femmes	2	11 %	8	42 %	5	26 %	7	64 %	22	33 %
Enfants	9	50 %	8	42 %	4	21 %	4	36 %	25	37 %
TOTAL	18	100 %	19	100 %	19	100 %	11	100 %	67	100 %

Le nombre d'enfants accueillis représente 37 % du public :

- 50 % sur l'insertion à Saint-Brieuc
- 40 % sur l'urgence (Saint-Brieuc et Loudéac)
- 21 % à Loudéac

Nous observons une diminution du nombre d'enfants accueillis sur les logements d'insertion à Loudéac : moins 19 points par rapport à 2021.

Le nombre de femmes accueillis sur l'Urgence à Saint Brieuc est stable par rapport à 2021. Par contre, il est à noter une augmentation sur le secteur de Loudéac dû à l'ouverture d'un second logement d'urgence en janvier 2022.

2.2. Ages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	8	44 %	8	43 %	4	21 %	4	36 %	24	36 %
18-25 ans	1	6 %	1	5 %	2	11 %	-	-	4	6 %
26-35 ans	1	6 %	4	21 %	4	21 %	4	36 %	13	20 %
36-45 ans	2	11 %	4	21 %	4	21 %	-	-	10	15 %
46-55 ans	4	22 %	1	5 %	3	15 %	2	19 %	10	15 %
56-65 ans	2	11 %	-	-	-	-	1	9 %	3	4 %
> 65 ans	-	-	1	5 %	2	11 %	-	-	3	4 %
TOTAL	18	100 %	19	100 %	19	100 %	11	100 %	67	100 %

En 2022, 36 % des personnes accueillies sont mineures.

2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	1	12 %	2	18 %	4	31 %	2	33 %	9	24 %
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RSA majoré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat aidé (CAV, CAE)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômage indemnisé	2	25 %	1	9 %	-	-	-	-	3	8 %
Indemnités de stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaire	3	38 %	3	28 %	7	53 %	1	17 %	14	38 %
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AAH	-	-	1	9 %	1	8 %	2	33 %	4	8 %
Retraite	-	-	1	9 %	1	8 %	-	-	2	5 %
Sans ressources	2	25 %	2	18 %	-	-	-	-	4	11 %
Indemnités journalières	-	-	-	-	-	-	1	17 %	1	3 %
Pension Invalidité	-	-	1	9 %	-	-	-	-	1	3 %
Autres Ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8	100 %	11	100 %	13	100 %	6	100 %	38	100 %

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	2	25 %	2	18 %	-	-	-	-	4	10 %
Moins de 300 €	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
De 300 à 600 €	1	12 %	3	27 %	4	31 %	-	-	8	21 %
De 600 à 1 000 €	2	25 %	4	37 %	1	8 %	4	67 %	11	29 %
Plus de 1 000 €	3	38 %	2	18 %	7	53 %	2	33 %	14	37 %
TOTAL	8	100 %	11	100 %	13	100 %	6	100 %	38	100 %

11% des ménages accueillis en 2022 sur l'ALT sont sans ressources à l'entrée dans le logement. C'est un chiffre en forte augmentation par rapport à 2021 où il n'était que 2%. Cette situation n'est pas sans poser question sur ce dispositif qui implique le paiement mensuel d'une participation financière. Lorsque l'accès à des ressources se débloque, des échéanciers sont mis en place pour régulariser la dette contractée.

L'ALT est normalement une « passerelle » dans l'attente de l'attribution d'un logement.

24 % des ménages sont au RSA (contre 42% en 2021)

38% des ménages ont un salaire, c'est un chiffre relativement stable en comparaison à 2021 (32%).

34% ont des revenus inférieurs à 600 euros (contre 48% en 2021, 43 % en 2020 et 50 % en 2019)

37% des ménages perçoivent plus de 1000 euros (Contre 31% en 2021, 22% en 2020 et 20 % en 2019).

38 % des ménages perçoivent une rémunération en lien avec une activité professionnelle (contre 36% en 2021, 45% en 2020 et 40 % en 2019).

2.4. Orientation des ménages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC URGENCE		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
MDD	-	-	-	-	2	15 %	1	17 %	3	8 %
SPIP	2	25 %	-	-	-	-	-	-	2	5 %
Autres TS	-	-	3	27 %	2	15 %	-	-	5	13 %
Mission locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adalea	1	12 %	1	9 %	-	-	-	-	2	5 %
Usager lui-même	-	-	-	-	5	39 %	-	-	5	13 %
115	-	1-	7	64 %	2	15 %	5	83 %	14	37 %
SIAO	5	63 %	-	-	1	8 %	-	-	6	16 %
Autre*	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
TOTAL	8	100 %	11	100 %	13	100 %	6	100 %	38	100%

* **CMPS**

L'entrée sur les dispositifs se fait différemment pour les ALT d'insertion et les ALT d'urgence depuis la mise en place du SIAO.

- Les orientations sur les ALT d'insertion de Saint Briec et Loudéac se font uniquement par le biais du SIAO.
- Les orientations sur les ALT urgence se font via le 115 et en lien avec des actions de l'association : Boutique Solidarité, Accueil Ecoute Femmes, le dispositif d'Aller-Vers à Loudéac... Des orientations sur les ALT femmes victimes de violences peuvent être travaillées avec les MDD ou les gendarmeries qui travaillent souvent la sortie du domicile conjugal en lien avec les équipes.

Pour le volet insertion, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

En 2022, 37% des orientations émanaient du 115, soit + 12 points par rapport à 2021.

Les orientations provenant du SIAO sont également en augmentation : + 8 points par rapport à 2021.

2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
SDF	-	-	2	18 %	1	8 %	-	-	3	8 %
Expulsion	1	13 %	-	-	1	8 %	-	-	2	5 %
Logement de fortune	1	13 %	-	-	-	-	-	-	1	3 %
Séparation	-	-	1	9 %	-	-	2	33 %	3	8 %
Insalubrité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergé chez un tiers (ami/famille)	2	25 %	3	27 %	9	69 %	2	33 %	16	42 %
Hébergé en CHRS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incarcéré	2	25 %	-	-	-	-	-	-	2	5 %
Hospitalisation	-	-	-	-	-	-	1	17 %	1	3 %
Autre* :	2*	25 %	5**	46 %	2***	15 %	1****	17 %	10	26 %
TOTAL	8	100 %	11	100 %	13	100 %	6	100 %	38	100 %

*Autre : 1 ALT Urgence, 1 orientation 115

** Autre : 1 Hybritel ; 4 orientations 115

*** Autre : 1 hébergement urgence ; 1 location chambre

****Autre : 1 hébergement Urgence Loudéac (AMI Logement d'abord)

En 2022, 42% des ménages étaient hébergés chez des tiers avant leur arrivée en ALT. Ils étaient 25% en 2021. Nous interprétons cette augmentation par des délais d'attente qui s'allongent pour accéder à de l'hébergement, que ce soit en Urgence ou en Insertion. Les ménages se voient donc dans l'obligation de trouver des solutions durant cette attente, l'hébergement chez des tiers en fait régulièrement partie. Il s'agit souvent de solutions précaires, des tensions pouvant rapidement émerger.

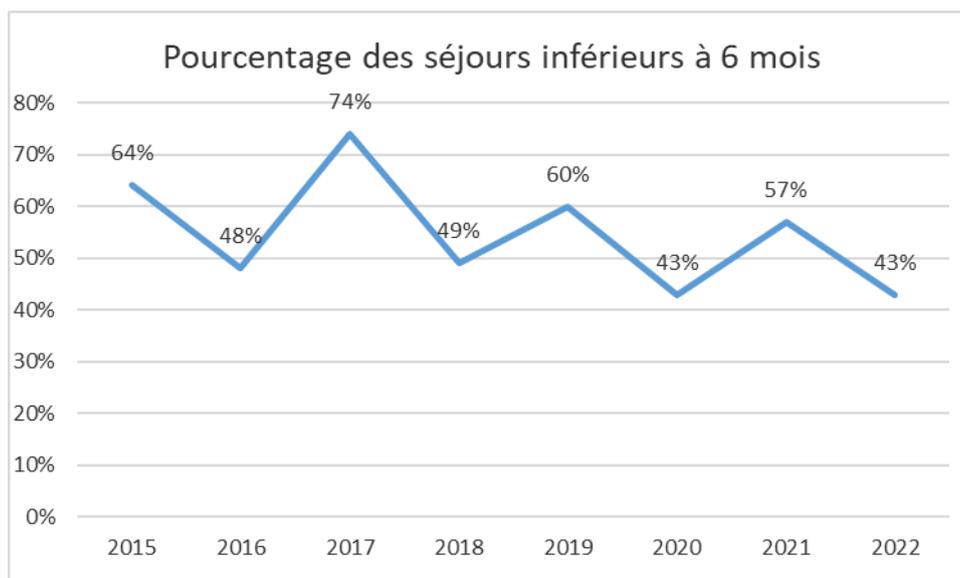
MENAGES SORTIS SUR L'ANNEE

38 ménages ont quitté le dispositif ALT en 2022 (18 en 2021, 26 en 2020, 33 en 2019).

2.6. Durée moyenne des séjours

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC URGENCE		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	-	-	3	28 %	1	8 %	3	60 %	7	18 %
De 1 à 3 mois	2	22 %	1	9 %	2	15 %	1	20 %	6	16 %
De 3 à 6 mois	-	-	4	36 %	5	38 %	-	-	9	23 %
De 6 à 9 mois	3	34 %	1	9 %	1	8 %	1	20 %	6	16 %
De 9 à 12 mois	2	22 %	-	-	4	31 %	-	-	6	16 %
Plus de 12 mois	2	22 %	2	18 %	-	-	-	-	4	11 %
TOTAL	9	100 %	11	100 %	13	100 %	5	100 %	38	100 %

En 2022, 43 % des ménages ont une durée de séjour supérieure à 6 mois, soit moins 14 points par rapport à N-1. Depuis plusieurs années, une tension est perceptible au niveau de l'entrée en logement. Le marché de l'immobilier est sous tension, avec plus de demandes que de logements vacants aussi bien dans le parc public que privé.



Cette irrégularité est intrinsèquement liée à la réorientation ou au départ de ménages avec des difficultés autres que l'accès au logement et qui nécessitent plus d'accompagnement mais également à mettre en lien avec la tension sur le marché locatif. Les ménages pour lesquels il est repéré une difficulté et une autonomie relative, la DDETS préconise

2.7. Les sorties

Presque de manière systématique une AVDL à l'entrée afin d'accompagner le ménage.

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sortie vers le logement										
parc privé	-	-	-	-	1	8 %	1	20 %	2	5 %
parc public	6	67 %	2	18 %	6	45 %	-	-	14	37 %
Maison Relais	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
Sous location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie vers de l'hébergement										
CHRS – ALT- stabilisation	-	-	5	46 %	3	23 %	1	20 %	9	24 %
Hébergement chez un Tiers ou en famille	1	11 %	-	-	1	8 %	1	20 %	3	8 %
Hébergés en Foyer	1	11 %	-	-	-	-	-	-	1	3 %
Autre	-	-	1*	9 %	1**	8 %	2***	40 %	4	10 %
Situation inconnue	1	11 %	3	27 %	-	-	-	-	4	10 %
TOTAL	9	100 %	11	100 %	13	100 %	5	100 %	38	100 %

* 1 autre : 1 Retour au domicile Conjugal

** 1 autre : 1 hospitalisation

*** 2 autres : 2 retours au domicile

Cette année 42 % des ménages hébergés ont accédé à un logement autonome. Nous constatons une stabilité sur l'accès au logement autonome depuis plusieurs années (39% en 2021, 42 % en 2020 et 39 % en 2019).

Les orientations vers le parc public ont ainsi progressé (+ 7 points de 2021 à 2022) témoignant du travail partenarial sur l'ensemble des territoires de Saint-Brieuc et Loudéac avec les bailleurs sociaux via l'outil « capacité à habiter ». Cet outil est régulièrement utilisé sur les ALT urgence lorsque les personnes montrent une capacité à habiter et ne justifient pas d'un accompagnement renforcé.

2.8. Le taux d'occupation

Au 31 décembre 2022, le taux d'occupation global des ALT est de **80 %** (91 % en 2021, 103 % en 2020 et 100 % en 2019). NB : Les chiffres 2019 à 2021 ne prenaient pas compte le logement d'Urgence à Loudéac

- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Loudéac est de **104 %** (104 % en 2021, 95 % en 2020, 131 % en 2019)
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence de Loudéac est de **42 %**. (38% en 2021 pour un logement).
- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Saint-Brieuc est de **79 %** (80 % en 2021, 89 % en 2020 et 98 % en 2019).
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence de Saint-Brieuc est de **89 %** (132 % en 2021, 122 % en 2020 et 89 % en 2019).

3. PAROLES ET TEMOIGNAGES

Témoignage de Monsieur M. en ALT :

« Je suis arrivé à ADALEA, fin décembre 2022. Je suis content de l'accompagnement et du logement. L'appartement est bien situé dans le centre-ville et me permet d'aller à mes différents rendez-vous sur Loudéac (kiné, restos du cœur, croix rouge etc.) C'est bien pour mes enfants que je sois à Loudéac car c'est plus proche de là où ils sont : je peux les voir plus souvent. Ce dont j'ai besoin c'est de trouver un logement plus grand pour pouvoir recevoir mes enfants chez moi. Je tiens à remercier tous ceux qui m'accompagnent dans mes démarches. »

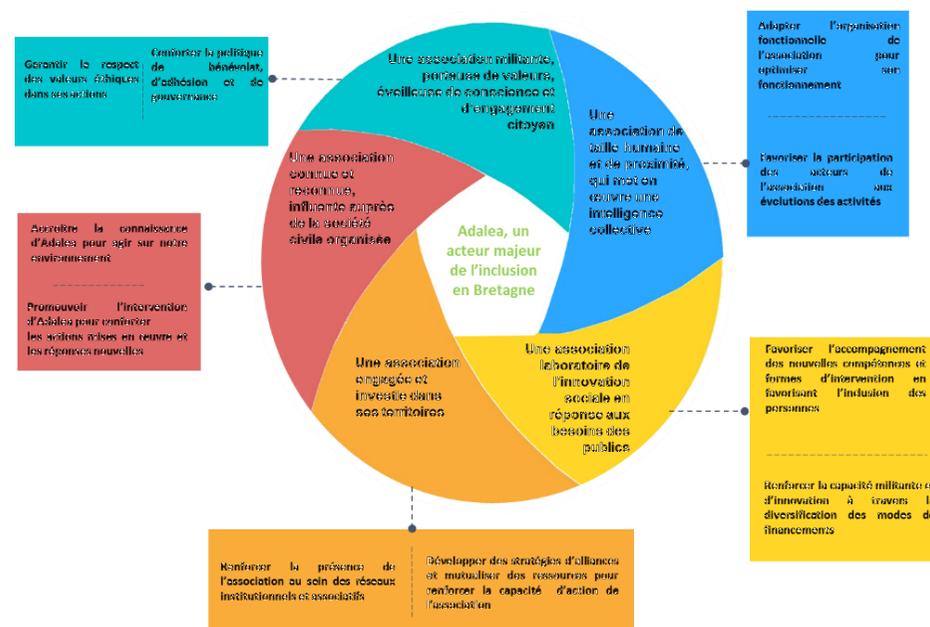
DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET PLAN D' ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action portée.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, Il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Objectifs et attendus	Réalisations au 31.12.2022	Perspectives 2023
Créer une plaquette de présentation du dispositif ALT	<input type="checkbox"/>	<p>Informers les partenaires qui accompagnent les personnes orientées vers le dispositif</p> <p>Communiquer et faire un rappel des objectifs de l'ALT</p> <p>Informers les bénéficiaires du dispositif</p>	Non réalisé	Créer une plaquette de présentation du dispositif ALT
Améliorer les conditions d'accueil des personnes hébergées	<input type="checkbox"/>	<p>Optimiser l'état des lieux et le suivi du logement</p> <p>Améliorer la qualité de l'aménagement des logements (meubles, matériels)</p> <p>Améliorer la propreté du logement à l'accueil</p>	Un recensement des logements a été effectué en juillet 2022 avec pour objectif de se saisir des prochaines sorties afin de rénover les logements.	Vigilance lors de la campagne d'achat en lien avec les autres dispositifs.
Travailler à la remise à jour et à la création d'outils pour le dispositif	<input type="checkbox"/>	<p>Permettre plus de fluidité pour les différents intervenants des sites et des actions</p> <p>Réviser l'opérationnalité de certains fonctionnements (redevance, répartition des interventions, ...)</p>	<p>Une réunion de fonctionnement a été mise en place entre les 4 chef-fes de service intervenant sur ce dispositif.</p> <p>Cette réunion est à décliner avec les équipes opérationnelles.</p>	Réunion annuelle de travail ALT ayant pour ordre du jour : « Les limites de l'accompagnement »
Coordonner et évaluer le dispositif		Assurer le suivi global du dispositif	Réunion annuelle de bilan, de mutualisation et d'évaluation	Réunion annuelle de bilan, de mutualisation et d'évaluation

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2022 malgré un contexte tendu au niveau du logement sur le Département des Côtes d'Armor, 37% des ménages ont pu accéder à un logement dans le parc public. L'accès au parc public est possible notamment grâce aux rencontres régulières avec les bailleurs sociaux autour de l'outil Capacité à Habiter.

24% des ménages ont eu une « réorientation » vers un parcours insertion soit CHRS ou ALT sur un autre secteur géographique. En effet, lors de leur hébergement en ALT et ce malgré une mesure AVDL pour accompagner le ménage, l'autonomie n'était pas suffisante pour accéder au logement. Il a donc été proposé aux personnes de glisser vers un hébergement en CHRS afin d'avoir un accompagnement global et 24 % dans un hébergement d'insertion (CHRS).

De nouveau cette année, les équipes s'interrogent sur la limite de l'accompagnement sur ce dispositif, d'autant plus avec des durées d'hébergement qui s'allongent.

La crise du logement touche d'autant plus directement les ménages hébergés en ALT qui travaillent, souvent ils ont un revenu équivalent au SMIC mais qui leur permet difficilement d'avoir les garanties nécessaires face à un bailleur privé pour accéder à un logement.

L'orientation des ménages qui ont des ressources vers l'IML leur permettrait de pouvoir accéder au logement avec en parallèle un accompagnement. Celui-ci sécuriserait le parcours auprès du bailleur.